



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE

PLENIERE DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 24 février 2016, Hôtel de Ville de Sierre

(18 heures)

En la présence du Conseil municipal

ORDRE DU JOUR

- 1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 décembre 2015**
- 3. Election du bureau du Conseil général**
 - a. Présidence
 - b. Vice-présidence
- 4. Election d'un membre à la commission du développement durable**
- 5. Octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation du nouveau passage supérieur de Beaulieu et d'adaptation de ses raccords routiers**
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Rapport de la commission de l'édilité et de l'urbanisme
 - c. Rapport de la commission du développement durable
 - d. Entrée en matière
 - e. Discussion générale
 - f. Votation finale
- 6. Informations de la municipalité**
- 7. Divers**

**Odette-Renée SAVIOZ
Présidente du Conseil général**

Odette-Renée SAVIOZ

Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les CG, Mesdames et Messieurs du CM, Mesdames, Messieurs les représentants de l'administration, Madame la représentante de la presse, chères citoyennes et citoyens, bonsoir. C'est avec beaucoup d'honneur et de plaisir que j'ouvre la première séance plénière du CG de la Ville de Sierre en cette année 2016. Pour celles et ceux qui viendraient assister pour la première fois à une

séance du CG, je vous rappelle que vous ne pouvez en aucun cas intervenir ou prendre la parole en cours de séance. N'oubliez pas d'enclencher vos portables après la clôture de la séance, merci. Mesdames et Messieurs les CG, vous avez été régulièrement convoqués à cette assemblée plénière et avez reçu les documents relatifs aux objets mentionnés à l'ordre du jour dans le délai prescrit par notre règlement. Je remercie notre indispensable secrétaire Mme Raymonde PONT THUILLARD pour son travail effectué avec beaucoup de rigueur. Lors de notre dernière séance de bureau et d'entente avec le CM, nous vous proposons l'ordre du jour suivant :

1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 décembre 2015 reçu par e-mail
3. Election du bureau du Conseil général
 - a. Présidence
 - b. Vice-présidence
4. Election d'un membre à la commission du développement durable
5. Octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation du projet du nouveau passage supérieur de Beaulieu et d'adaptation de ses raccords routiers
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Rapport de la commission de l'édilité et de l'urbanisme
 - c. Rapport de la commission du développement durable
 - d. Entrée en matière
 - e. Discussion générale
 - f. Votation finale
6. Informations de la Municipalité
7. Divers

Y a-t-il des intervenants concernant l'ordre du jour ?

1. APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS GENERAUX

Odette-Renée SAVIOZ

Si ce n'est pas le cas, nous pouvons commencer par l'appel des CG. Se sont excusés : M. Patrick GÖTTIER, M. Jérémy SAVIOZ, M. David BILGISCHER, Mme Marie-Thérèse BREMBILLA, Mme Eliane CAMPISI, M. Michel EMERY, M. Dirk SALAMIN, M. Raymond ZUFFEREY et M. BERTHOD, CM, viendra plus tard. Je passe la parole à notre secrétaire Mme Raymonde PONT THUILLARD, afin de procéder à l'appel des CG.

Raymonde PONT THUILLARD

Bonsoir. *(Elle procède à l'appel des CG)*. Merci.

Odette-Renée SAVIOZ

Le temps de faire le décompte des présences... Combien ? Nous sommes 47 CG présents. Je demanderai aux scrutatrices et scrutateurs d'annoncer au bureau les arrivées et départs éventuels des CG en cours de séance, de manière à ce qu'on puisse en tenir compte lors des votes.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 16 DECEMBRE 2015

Odette-Renée SAVIOZ

Point 2, approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 décembre 2015. Le procès-verbal vous a été transmis par mail dans les délais. J'invite les membres du CG qui auraient des remarques ou observations à s'exprimer. Si tel n'est pas le cas, je le considère comme approuvé. Merci à Mme Elisabeth MARCHETTI pour le travail de saisie, de correction de ces documents ainsi que pour sa disponibilité et sa gentillesse au service du bureau. Pour ce travail de grande qualité, je vous demanderai d'applaudir Mme MARCHETTI (*applaudissements*).

3. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

a. Présidence

Odette-Renée SAVIOZ

Election du bureau du CG, élection à la présidence. Je vous rappelle brièvement que, conformément à l'article 10, alinéa 5 de notre règlement, le bureau est élu pour toute une législature, mais que nous devons élire, à chaque première séance ordinaire de l'année, les postes de président et vice-président. A l'alinéa 2, il précise que si le nombre de candidatures est égal au nombre de sièges à repourvoir, tous les candidats sont élus tacitement. Petite pique de rappel. Nous passons à l'élection de la nouvelle présidence 2016, j'attends vos propositions. M. CALOZ.

Steves CALOZ

Ça fonctionne ? Voilà, Madame la Présidente du CG, Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs le CM, Mesdames et Messieurs les CG, cher public. J'aimerais tout d'abord en préambule remercier nos deux anciens CG Frédéric BAGNOUD et Joseph BELLWALD pour leur engagement durant toutes ces années au service du législatif sierrois, souhaiter la bienvenue à nos deux nouvelles CG Nicole BONVIN BAYARD et Véronique BREGY-ZUFFEREY. Mais permettez-moi tout d'abord avant de vous présenter la candidature pour le poste de présidence du CG... heu, je ne saurais présenter cette candidature sans dire quand même quelques mots sur notre présidente sortante. Alors pour dire quelques mots sur notre présidente sortante, j'ai essayé de trouver quelques qualificatifs, quelques adjectifs et puis ça a été, ma foi, assez difficile alors je suis allé voir sur le site, vous savez, on connaît tous un certain site qui s'appelle Wikipédia je crois, hein... sur le site Wikipédia, vous trouvez un tas de choses intéressantes... alors des choses qui sont vraies, d'autres choses qui sont un petit peu moins vraies. Alors sur Wikipédia on peut lire notamment sur Odette-Renée Savioz : ressortissante anniviarde – apparemment ça se confirme ce soir, on a la preuve - de Noës, Sierre et environs, membre du législatif sierrois et présidente du CG, candidate conseillère communale - ça c'est le Nouvelliste qui le dit, ce n'est pas Wikipédia - une fan inconditionnelle de foot. Une franchise à toute épreuve, une rigueur dans les débats, une femme de caractère et qui n'hésite pas à aller jusqu'au bout de ses idées. Points particuliers, encore marqué en gras, a séjourné dans le Cube 365 pendant plusieurs nuits avant de partir en croisade pour la défense des vraies valeurs du patrimoine sierrois. Odette, merci pour cette année de présidence dans laquelle tu as su te montrer vraiment à la hauteur de ta fonction. Je pense qu'on peut l'applaudir. (*Applaudissements*). Voilà, pour remplacer Odette, le groupe DC vous propose la candidature de Patrick ANTILLE. Patrick ANTILLE, faut-il encore le présenter ? Marié, trois enfants. Au niveau professionnel, après un apprentissage dans la menuiserie, il a fait plusieurs activités, (dont) l'activité actuelle c'est concierge à l'école de commerce et de culture générale de Sierre, depuis 2007. Très présent dans le domaine associatif... évidemment qu'un président du CG, ça doit être assez souvent un peu partout. Donc musicien à la fanfare de Noës, président de son école de musique, fourrier dans les sapeurs-pompiers, musicien responsable de la fanfare Les Pyromanes, vice-président de la fondation Sainte-Thérèse et membre du comité de rénovation qui vient de terminer ses travaux. En politique, Patrick ANTILLE est CG depuis 2004, donc il est à sa troisième législature, membre de la commission édilité de 2004 à 2012 - dont il a été rapporteur également – membre du bureau depuis 2012. Je vous propose de lui faire un chaleureux accueil pour cette année de présidence. Voilà.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. CALOZ. D'autres interventions ? Puisque ce n'est pas le cas, **M. Patrick ANTILLE est élu président du CG de la Ville de Sierre.** (*Applaudissements*). Avant de céder le micro, le fauteuil et les clefs du bureau au nouveau président, je désire clore ma séquence de présidence telle que débutée, c'est-à-dire au pupitre du soleil de Sierre. (*Elle se déplace au pupitre*). Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs du CM, Mesdames et Messieurs du CG, Mesdames et Messieurs. En habit de fête du val d'Anniviers, aux couleurs de ma liberté, je boucle mon acte citoyen avec le sentiment du devoir accompli dans le bonheur, la joie et la fierté. La responsabilité, l'engagement, la loyauté et le respect sont des valeurs que j'ai appliquées et défendues en tant que première citoyenne. 2015 fut pour moi soleil et étoiles, jour

et nuit : soleil pour Sierre, étoiles pour le Valais. J'ai vécu cette année présidentielle avec un grand bonheur et une fierté non dissimulée. La passion m'a guidée lorsque je devais représenter les citoyennes et citoyens de notre Ville, dans les nombreuses manifestations organisées. La passion m'a aidée à répondre régulièrement aux invitations où je fus sollicitée et reçue avec le respect lié à ma fonction. Je tiens à le préciser car la notion de femme en politique doit encore faire ses preuves en 2015. Alors, Mesdames, ne lâchez rien en 2016. Nous, Valaisannes et Valaisans, savons faire la fête en l'honneur de notre beau pays. La journée historique marquée d'une pierre blanche... et rouge, le 7 août 2015... Ce soir, je reprends mon étendard cher à mon cœur qui a brillé pour son année « anniversaire ». Il continuera à flotter un peu plus bas, au point de ralliement des voyageurs, à notre domicile à la gare. *(Elle prend le drapeau valaisan)*. Pour conclure, merci infiniment à mes collègues du bureau. Il a régné une magnifique ambiance d'entraide et d'amitié durant l'année magique. Je souhaite adresser mes remerciements sincères à vous les conseillères et conseillers généraux pour la confiance et le soutien que vous m'avez témoignés. Je formule un merci particulier aux trois chefs de groupe avec lesquels le dialogue et la communication ont permis l'excellente qualité lors de nos débats, hors séance... et qui ont porté leurs fruits lors des plénums. Mesdames et Messieurs les CM, votre présence et votre amitié furent un gage de confiance pour la milicienne que je suis, merci ! Monsieur le Président, l'honneur et le bonheur de votre présence à mes côtés – ou moi à vos côtés – m'ont permis de réaliser pleinement ma fonction. Je profite de cette occasion pour vous adresser mes remerciements les plus chaleureux. Merci pour votre humanité, pour votre charisme, merci pour votre travail à l'Exécutif, je vous souhaite une longue et belle retraite avec votre épouse Michelle. Monsieur le Président du CG, je vous souhaite beaucoup de plaisir et de satisfactions dans votre nouveau mandat. Je vous remercie de votre attention. *(Applaudissements)*. *(Mme Odette-Renée SAVIOZ remet les clefs du bureau à M. Patrick ANTILLE)*.

Patrick ANTILLE

Bonsoir à tous, alors je commence par passer la parole à M. Roger MATTER.

Roger MATTER

Bonsoir à tous. Donc tout d'abord je pense qu'au nom de tout le monde j'aimerais féliciter notre nouveau président, on lui souhaite une belle année présidentielle qu'on espère sereine et constructive. Mais, avant de continuer avec l'ordre du jour, vous savez, je suis son principal adepte et je souhaite de ce fait vous poser une petite devinette :

Non, saperlipopette, elle n'est ni rondelette, ni grassouillette.

Sa silhouette est plutôt croquignollette, voire pitchounette.

En vérité, elle a tout d'une Catherinette.

A la sauvette, on lui lancerait bien quelques chansonnettes, quelques amourettes.

C'est une suffragette qui sait manier le sabre baïonnette avec la même classe qu'un porte-cigarettes.

En politique, elle n'y va pas avec le dos de la fourchette et ne joue pas à la sourde-muette.

Mais cette femmelette, contrairement à Marie-Antoinette, a su garder toute sa tête.

Une chose est sûre : jamais on ne la jettera aux oubliettes.

Alors, dites-le avec moi et en chœur : un grand merci Odette.

(Applaudissements).

Patrick ANTILLE

Merci M. MATTER. Chers collègues du bureau, Mesdames, Messieurs les membres du CM et du CG, vous m'avez honoré de votre confiance en me nommant à la présidence de cette assemblée. J'accepte, non sans émotion, mais avec fierté et enthousiasme ce mandat que vous m'accordez. J'aimerais en préambule féliciter et remercier Odette pour son travail tout au long de cette année présidentielle. Odette, tu as su mener avec talent et assurance les différentes tâches qui t'étaient dévolues. Tu laissais tout de même paraître une certaine inquiétude quant aux interventions de l'une ou l'autre personne de cette assemblée mais tu as mené tous les débats avec rigueur et la détermination qu'on te connaît. En parcourant ton profil sur un réseau social, je suis tombé sur la signification chinoise de ton prénom qui dit ceci, je cite : « tu sais exactement ce que tu attends de la vie et rien, ni personne ne pourra t'arrêter. Quand tu as un objectif bien défini, tu te bats avec passion pour l'atteindre ». Je pense qu'en peu de mots une de tes grandes qualités est bien définie. Merci Odette et j'espère pouvoir compter sur ton appui tout au long de cette année 2016. Merci. On peut l'applaudir. *(Applaudissements)*. Pour cette même année 2016, je m'engage personnellement à mener à bien tous les débats et décisions

sur les dossiers qui nous seront attribués. Du travail, il y en a ; donc je souhaite que nous, les élus du CG, soyons actifs aussi bien dans les séances plénières que de commissions, qu'auprès de toute la population sierroise dont nous sommes les représentants. Au cours d'une année électorale, il n'est pas toujours évident de travailler avec des idées positives. Les voix partisans ont tendance à prendre le dessus en vue des élections de fin d'année. Pour ces raisons, mon vœu sera aussi celui que tout ce qui sera entrepris cette année soit animé par un esprit constructif et dans le respect de chacune et de chacun. Ne dit-on pas qu'une ville qui ne bouge pas est une ville qui meurt ? Alors courage et travaillons ensemble dans le but de faire prospérer cette ville, afin de laisser aux générations suivantes un Sierre l'agréable. Je terminerai en vous remerciant, au nom de toute la population sierroise, pour votre engagement, votre travail et votre soutien. Merci. (*Applaudissements*).

b. Vice-présidence

Patrick ANTILLE

Nous allons passer au point 3b, élection de la vice-présidence. Je passe donc la parole au plénum pour vos propositions. M. Steves CALOZ.

Steves CALOZ

Voilà, Mesdames et Messieurs, pour cette vice-présidence du CG notre groupe vous propose la candidature de Marie-José DE PREUX. Marie-José DE PREUX a une longue expérience en politique, hein... je ne veux pas donner son pedigree complet... vous savez pourquoi on n'ose jamais demander l'âge à une dame ? On a peur qu'elle nous réponde qu'elle est belle depuis trop longtemps. Alors dans son parcours politique, elle est CG, d'abord cheffe de groupe à Monthey, députée suppléante durant sept ans, ancienne cheffe de groupe du PDC Ville de Sierre et actuellement co-vice-présidente du PDC Ville de Sierre. Voilà, je vous souhaite de lui faire un excellent accueil, merci.

Patrick ANTILLE

Merci M. CALOZ. Y a-t-il d'autres propositions ? Non ? Comme le veut notre règlement, le vice-président ou la vice-présidente est élu tacitement si une seule proposition est formulée ; donc **Mme Marie-José DE PREUX est élue tacitement au poste de vice-présidente**. Félicitations à toi Marie-Jo. (*Applaudissements*). Comme le veut également notre règlement, le bureau s'est concerté et a reconduit Mme Raymonde PONT THUILLARD au poste de secrétaire. Merci Raymonde pour ton travail minutieux pour lequel tu t'investis pleinement. Merci, bravo. (*Applaudissements*). Puisque je suis dans les remerciements, j'en profite pour remercier trois personnes qui ont démissionné du CG ; il s'agit d'Anne-Françoise ZUFFEREY à l'Alliance de gauche, Joseph BELLWALD et Frédéric BAGNOUD au PDC. Je tiens à les féliciter pour leur travail et leur collaboration au sein de notre institution. Leurs connaissances et leur présence assidue ont contribué au bon fonctionnement du CG. Qu'ils en soient vivement remerciés. Pour succéder à ces trois personnes, la Municipalité a accepté, sur proposition des partis, les personnes suivantes : Mme Anne-Emmanuelle FAVRE à l'Alliance de Gauche, Mme Nicole BONVIN BAYARD au PDC et Mme Véronique BREGY-ZUFFEREY au PDC également. Comme vous pouvez le constater, ce sont trois dames qui relèvent le défi. Je leur souhaite plein de succès et beaucoup de plaisir dans leur nouvelle fonction. Pour la bonne marche de nos délibérations et votations, je me permets de vous rappeler le nom de nos trois scrutateurs : Mme Anne-Emmanuelle FAVRE pour l'Alliance de Gauche, M. Claude STEINEGGER pour le PDC et Mme Uli SALAMIN pour le PLR. Je demande à tout le monde du sérieux lors du comptage des voix. Assurez-vous que votre vote ait bien été pris en compte par vos scrutateurs respectifs. Je tiens aussi à préciser que les voix du bureau sont comptées par le scrutateur de l'Alliance de Gauche, sauf celle du président qui se prononce uniquement en cas d'égalité. Est-ce que ceci est clair pour tout le monde ?

4. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Patrick ANTILLE

Nous allons passer maintenant au point 4 de l'ordre du jour, élection d'un membre à la commission du développement durable. Suite à la démission de M. Joseph BELLWALD, notre

règlement prévoit son remplacement. Je passe donc la parole à l'assemblée pour vos propositions. M. CALOZ.

Steves CALOZ

C'est promis, c'est la dernière intervention. Le groupe DC vous propose M. Yvan RIGOLI pour remplacer Joseph BELLWALD au sein de cette commission. Je profite de l'occasion pour remercier Joseph, hein, pour le travail accompli. Yvan RIGOLI est économiste d'entreprise et au niveau politique, il est rentré donc dans cette législature au CG et a, dans sa fonction, eu l'occasion de présider la commission sur les taxis et être rapporteur de la commission Grand Cru. Merci de lui faire un accueil chaleureux.

Patrick ANTILLE

Merci M. CALOZ pour cette présentation. Y a-t-il d'autres propositions ? Non, donc comme décrit à l'article 13 du règlement du CG, **M. Yvan RIGOLI est élu tacitement membre de la commission permanente du développement durable** pour le restant de la législature. Yvan, félicitations pour ta nomination et je te souhaite le meilleur dans ta nouvelle tâche. (*Applaudissements*).

5. OCTROI D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT POUR LA REALISATION DU PROJET DU DU NOUVEAU PASSAGE SUPERIEUR DE BEAULIEU ET D'ADAPTATION DE SES RACCORDS ROUTIERS

Patrick ANTILLE

Nous allons continuer avec le point 5, octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation du projet du nouveau passage supérieur de Beaulieu et d'adaptation de ses raccords routiers. Permettez-moi de vous rappeler que, selon l'article 21, alinéa 7 et sauf décision contraire du CG, seules les conclusions des rapports présentés ce soir seront lues. Y a-t-il des observations ?

a. Rapport de la commission de gestion

Patrick ANTILLE

Non, nous allons donc pouvoir enchaîner avec le point 5a, rapport de la commission de gestion. Je passe la parole à son rapporteur, M. Laurent DUCRY.

Laurent DUCRY

Monsieur le Président du CG, Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les CG et CM. La Cogest a analysé le crédit d'engagement pour la réalisation du nouveau passage supérieur de Beaulieu et d'adaptation de ses raccords routiers sur la base des documents fournis ainsi que des informations complémentaires transmises par MM. Pierre KENZELMANN, Stéphane DELALOYE et Thierry SPALLA, respectivement conseiller municipal, ingénieur de ville et ingénieur responsable des études et des travaux aux services techniques communaux. Les membres de la commission de gestion remercient chaleureusement tous leurs interlocuteurs pour leur amabilité et leur disponibilité. La surélévation du pont est nécessaire afin de permettre le passage des trains à deux étages sur la ligne du Simplon à l'horizon 2018. Outre cette nécessité pour les CFF, la Cogest relève que l'assainissement du pont actuel est nécessaire depuis plusieurs années et que la construction d'une rampe routière en direction de l'esplanade de la gare est prévue dans le plan directeur de réaménagement du centre-ville. Les travaux prévus par les CFF évitent l'assainissement du pont actuel et offrent une bonne opportunité pour la Ville de Sierre d'effectuer la jonction routière prévue. La Cogest estime donc que la clause du besoin est avérée. En termes de charge d'exploitation, le projet devrait permettre une économie comme le nouveau pont sera sous garantie 5 ans et ne devrait pas nécessiter de travaux d'entretien durant de nombreuses années, ce qui n'est pas le cas du pont actuel. La répartition des frais entre les CFF et la Commune est jugée adéquate. Le crédit d'engagement de CHF 3'363'860.– est supportable pour les finances communales, même si son amortissement pèsera sur le compte de fonctionnement à raison d'environ 10 % du montant résiduel. A ce sujet, la Cogest rappelle que de nombreux investissements sont prévus pour ces prochaines années et que la Commune est en situation de déficit budgétaire. D'un point de vue purement financier, il aurait été préférable

que cet investissement ne survienne qu'après l'amélioration de la situation économique de la Commune. L'opportunité est toutefois suffisamment claire et le montant du crédit d'engagement raisonnable pour que la Cogest le soutienne. En conclusion, la commission de gestion recommande au CG d'entrer en matière, d'accepter le crédit d'engagement de CHF 3'363'860.– pour la participation communale à la construction d'un nouveau passage supérieur à Beaulieu et l'aménagement ou la création des jonctions routières associées, d'accepter le principe de la conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire et d'accepter l'octroi d'un éventuel emprunt nécessaire à cette réalisation, si celui-ci devait relever de ses compétences. Le rapport est accepté à l'unanimité de ses membres. Pour la commission de gestion, Sabine REY, présidente, et le rapporteur moi-même.

Patrick ANTILLE

Merci M. DUCRY. Je tiens à remercier également Mme Sabine REY, présidente de la commission ainsi que tous les membres pour la qualité de leur travail.

b. Rapport de la commission de l'édilité et de l'urbanisme

Patrick ANTILLE

Point 5b, rapport de la commission de l'édilité et de l'urbanisme, je passe la parole à M. Gilles SALAMIN, son rapporteur. (*Mme Uli SALAMIN annonce l'arrivée de Mme Nathalie TUBEROSA*). Oui, merci, nous sommes donc 48.

Gilles SALAMIN

Conclusions de la commission : la commission retient que le projet, du point de vue de l'édilité et de l'urbanisme, est convaincant. Les membres de la commission remercient chaleureusement Monsieur le CM Pierre KENZELMANN et Monsieur l'ingénieur de ville Stéphane DELALOYE pour les éclaircissements lors de la séance du 18 janvier 2016. La commission relève avec satisfaction que la Commune de Sierre a su saisir l'opportunité de développer ces axes de communication essentiels. L'option retenue pour la réalisation de l'ouvrage d'art permet non seulement de rendre le pont plus sûr et économique à l'entretien, mais encore d'offrir la place nécessaire à la mise en œuvre d'un giratoire et de raccords est-ouest. D'un point de vue technique, il est relevé que le concept global (nouveau pont, nouveau giratoire et raccords) transforme et améliore considérablement ce nœud de circulation. La commission s'est aussi penchée sur l'intégration de ces nouvelles réalisations dans le cadre du « plan directeur d'aménagement et d'urbanisation du centre-ville – édition 2015 ». Le constat est sans appel puisque le projet sur lequel nous nous prononçons est tout à fait conforme à ces projections urbanistiques. Au vu des arguments de ce rapport et après avoir pris connaissance du message du CM ainsi que des documents du projet, la commission vous propose d'approuver l'entrée en matière. De plus et à l'unanimité de ses membres, la commission donne un préavis favorable et vous propose d'accepter le crédit d'engagement de CHF 3'363'860.– pour la participation communale à la construction d'un nouveau passage supérieur à Beaulieu au-dessus des voies ferrées ainsi que pour l'aménagement ou la création des jonctions routières associées, d'accepter le principe de la conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire relevant de sa compétence, conformément à l'article 17 alinéa 1 lettre c de la loi sur les Communes du 5.02.2004, d'accepter l'octroi d'un éventuel emprunt nécessaire à la réalisation, si celui-ci devait relever de ses compétences, conformément à l'article 17. alinéa 1, lettre e de la loi sur les Communes. Lu et approuvé par la commission d'édilité et d'urbanisme le 27 janvier 2016. Le président Raphaël GARCIA VOGEL et moi-même.

Patrick ANTILLE

Merci M. SALAMIN. Un grand merci également à M. Raphaël GARCIA VOGEL, président, et à sa commission pour son rapport fourni.

c. Rapport de la commission du développement durable

Patrick ANTILLE

Point 5c, rapport de la commission du développement durable. Je passe la parole à M. Ralph GUNTERN pour les conclusions de leur rapport.

Ralph GUNTERN

Mesdames, Messieurs. La commission développement durable partage les intentions exprimées par le CM dans son message relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation du projet du nouveau passage supérieur de Beaulieu et d'adaptation de ses raccords routiers. Pour la commission, le passage des trains à deux étages est absolument indispensable au développement touristique et économique du canton et de la ville de Sierre. Le rehaussement du pont de Beaulieu ne peut pas être qualifié d'anodin. Il s'agit d'un élément clé d'un grand projet appelé à transformer et à dynamiser notre ville. Le nouvel accès à la gare CFF par la nouvelle rampe permettra sans aucun doute de réduire la circulation sur l'avenue Général-Guisan. Selon l'avis de la commission du développement durable, ce projet précis doit atteindre quatre objectifs principaux, à savoir :

- Permettre le passage des trains à deux étages sur la ligne du Simplon.
- Garantir la continuité du réseau routier en toute sécurité, au-dessus des voies ferrées.
- Assurer le passage de la Monderèche qui alimente le canal du Bras-Noir et gérer la pente afin de permettre son écoulement, tout en rehaussant le pont.
- Réaliser ces travaux en respectant les principes définis dans le plan directeur des circulations.

Ces objectifs sont en adéquation avec les éléments qui justifient l'obligation d'intervention, éléments mentionnés précédemment dans notre rapport. Ce projet a en outre le mérite de revoir l'aménagement de la rue du Quai et d'intégrer les travaux de liaison avec l'ensemble du réseau existant : le giratoire des Platanes, le chemin des Condémines et la passerelle piétonne du complexe sud. Celle-ci devra être réalisée avant le début des travaux de rehaussement du pont de Beaulieu. L'interruption de la circulation sur le pont ne devra pas excéder les délais prévus, à savoir 6 mois. D'autre part, les ouvrages prévus sont en conformité avec les cahiers des charges des secteurs voisins. Ces modifications ne constituent pas d'entrave au développement des zones à densifier aux abords du pont. Le plan directeur des circulations, prévoyant l'accès à la gare CFF par une rampe routière est respecté et la maison Papon, témoin architectural de valeur, pourra être conservée. Pour toutes ces raisons, les membres de la commission développement durable ont décidé d'accepter l'entrée en matière sur ce projet, d'accepter le crédit d'engagement de CHF 3'363'860.– pour la participation communale à la construction d'un nouveau passage supérieur à Beaulieu au-dessus des voies ferrées ainsi que pour l'aménagement ou la création des jonctions routières associées, d'accepter le principe de conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire relevant de sa compétence, conformément à l'article 17 alinéa 1, lettre c de la loi sur les communes (LCO) du 5.02.2004, d'accepter l'octroi d'un éventuel emprunt nécessaire à cette réalisation, si celui-ci devait relever de ses compétences, conformément à l'article 17. alinéa 1, lettre e de la LCO. Ces deux derniers points ont suscité des interrogations des membres de la commission. Pour la commission, l'acceptation de ces points ne consiste nullement un blanc-seing en faveur du CC. Nous souhaitons que ce projet soit mené avec toute la rigueur financière requise. Le président Robert METRAILLER, le rapporteur moi-même. Merci pour votre attention.

Patrick ANTILLE

Merci M. GUNTERN. Merci également à M. Robert METRAILLER, président de la commission, et à tous ses membres pour le travail réalisé.

d. Entrée en matière

Patrick ANTILLE

Nous allons enchaîner avec le point 5d, entrée en matière. Nous allons maintenant passer... Oui, Monsieur le Président, vous avez la parole.

François GENOUD

Merci beaucoup. Bonsoir à tout le monde, Monsieur le Président du CG, Mesdames et Messieurs les CG, chers collègues du CM, cher public présent, je voudrais saisir l'occasion de prendre la parole avant le débat sur l'entrée en matière et la votation finale à propos du projet du pont Beaulieu et profiter surtout de l'occasion pour saluer le nombreux public présent au fond de la salle ; cela nous réjouit beaucoup, c'est sans doute des marques d'amitié que vous apportez aux sortants et aux entrants, mais, sans doute aussi, nous sommes en année électorale et que votre présence ici pourrait peut-être signifier que l'année prochaine vous ayez quitté ces places

au fond de la salle, ces places muettes, pour rejoindre les places autour des tables, afin que vous puissiez, peut-être, devenir vous aussi des citoyens actifs dans la Municipalité. J'aimerais naturellement féliciter Patrick ANTILLE pour son élection à la présidence du CG pour cette année 2016 ainsi que sa collègue, Mme Marie-Jo DE PREUX, qui assurera la vice-présidence, remercier Odette-Renée SAVIOZ, pour son travail, bien sûr, et féliciter, remercier de leur engagement les trois nouvelles personnes, trois dames, qui entrent au CG pour cette dernière année de la législature ; remercier aussi les commissions permanentes du CG pour le travail qu'elles ont accompli pour l'octroi de ce crédit d'engagement, leurs membres, leurs présidente et présidents ; nous saluons du côté de la Municipalité le travail qui a été réalisé et surtout la belle unanimité qui ressort de ces rapports pour soutenir un point essentiel du développement du centre-ville de Sierre, nous l'avons souvent dit, cela a été relevé d'ailleurs dans certains textes, la collaboration avec les CFF pour réaliser cette sortie ouest de l'esplanade de la gare contribuera largement à la diminution de la charge de trafic sur le centre-ville et permettra ainsi toutes les améliorations que nous en attendons. Merci donc de votre compréhension, merci du débat d'entrée en matière et de la votation que vous ferez tout à l'heure, merci de votre attention.

Patrick ANTILLE

Merci M. GENOUD, nous pouvons enchaîner avec le point 5d, entrée en matière. La parole est au plénum. M. CALOZ.

Steves CALOZ

Le groupe DC remercie les différentes commissions pour leur synthèse et leur analyse de ce projet, projet d'un coût total de 12 millions dont CHF 3'079'500.– à la charge de la Commune de Sierre qui a fait l'unanimité lors des débats au sein de notre groupe. Il s'agit clairement d'un bon projet qui s'inscrit dans la stratégie de désengorgement du centre-ville développée dans le plan directeur d'aménagement et d'urbanisation de ce même centre-ville suivant les précédents plans directeurs. De plus, ce projet tient compte des aspects liés à la mobilité douce ainsi qu'aux accès à la gare, par les transports publics notamment, que ce soit du côté nord ou du côté sud des voies CFF. Pour ces différentes raisons, notre groupe accepte l'entrée en matière et soutiendra ce projet.

Patrick ANTILLE

Merci M. CALOZ. Y a-t-il d'autres interventions ? Romaine EVEQUOZ.

Romaine EVEQUOZ

Messieurs les Présidents, chers-ères collègues, tout d'abord le groupe Alliance de Gauche aimerait remercier Odette-Renée pour le mandat qu'elle a accompli avec sérieux et affabilité durant une année en tant que première citoyenne de Sierre. Et je salue particulièrement son accueil chaleureux ce soir dans ce magnifique costume. Nous souhaitons par la même occasion la bienvenue à Patrick et bonne chance pour cette dernière année de la législature ainsi qu'à Marie-José DE PREUX. Cela mis à part l'ADG s'est penchée avec intérêt sur ce nouveau crédit d'engagement. Suite à la lecture du dossier présenté par la Municipalité, des différents rapports des commissions permanentes et l'audition de nos représentants au sein de celles-ci, l'Alliance de Gauche a parfaitement conscience de la nécessité de poursuivre les objectifs qui ont été fixés. En effet, ces travaux sont la suite logique du nouveau tunnel ferroviaire de Gobet et du plan directeur du centre-ville. Si la Municipalité présente ce crédit devant le CG, il faut croire que celui-ci est en accord avec le plan financier de la Ville. Aussi l'AdG est d'accord d'entrer en matière.

Patrick ANTILLE

Merci Mme EVEQUOZ. Une autre intervention ? M. Roger MATTER.

Roger MATTER

Mesdames et Messieurs, chers collègues. Le groupe libéral-radical s'est bien évidemment penché également sur cet objet de l'ordre du jour. Que dire de plus que ce qui a déjà été dit par les deux précédents orateurs ? Au risque de me répéter, il est vrai notre groupe a relevé la bonne répartition des coûts, les avantages pour Sierre, la clause du besoin qui est entièrement réalisée, ce qui profite à la Commune également : la nouvelle rampe, la nouvelle jonction, je ne vais pas me répéter ici. C'est donc à l'unanimité que les membres du groupe libéral-radical qui

ont participé à la préparation du plénum ont accepté le projet qui nous est proposé ce soir. Maintenant cette absence soi-disant, on va dire, de débat, cette unanimité ne doit pas cacher évidemment l'importance que représente ce projet pour l'avenir de Sierre. Sierre se transforme et c'est vraiment le nouveau visage de Sierre, de l'entrée de Sierre que nous adoptons ce soir. Merci de votre attention.

Patrick ANTILLE

Merci M. MATTER. Nous allons passer maintenant à la votation sur l'entrée en matière. Je demande aux scrutateurs de se tenir prêts pour la votation de l'entrée en matière. Les CG qui acceptent l'entrée en matière sont priés de lever la main. Mme FAVRE, M. STEINEGGER, Mme SALAMIN. **L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.** Merci.

e. Discussion générale

Patrick ANTILLE

Nous allons passer au point 5e, discussion générale, y a-t-il des intervenants ?

f. Votation finale

Patrick ANTILLE

Si tel n'est pas le cas, nous allons passer au point 5f, votation finale. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts pour cette votation. Conformément à la loi sur les Communes et au règlement du CG, les CG qui acceptent le crédit d'engagement de CHF 3'363'860.– pour :

1. la participation communale à la construction d'un nouveau passage supérieur à Beaulieu au-dessus des voies ferrées ainsi que pour l'aménagement ou la création des jonctions routières associées,
2. le principe de la conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire relevant de sa compétence et conformément à l'article 17, alinéa 1, lettre c de la loi sur les Communes du 5.02.2004,
3. l'octroi d'un éventuel emprunt nécessaire à cette réalisation, si celui-ci devait relever de ses compétences, conformément à l'article 17, alinéa 1, lettre e de la loi sur les Communes,

sont priés de lever la main. Mme FAVRE, M. STEINEGGER, Mme SALAMIN. Les personnes qui refusent... Ok, alors **l'octroi du crédit d'engagement pour la réalisation du projet du nouveau passage supérieur de Beaulieu et adaptation de ses raccords routiers est accepté à l'unanimité.** Est-ce que la Municipalité veut s'exprimer ?

François GENOUD

Et bien elle s'exprimera volontiers pour vous dire merci, Mesdames et Messieurs, pour ce vote clair, unanime, sur un sujet qui effectivement ne pose pas beaucoup de problèmes, mais qui aura toute son importance, je le redis pour la question de la circulation au centre-ville et surtout qui nous met très à l'aise vis-à-vis des CFF, ce partenaire si important pour nous et qui prend en charge une grande partie des travaux pour réaliser le pont, afin d'y faire passer des trains à deux étages, mais vous l'avez compris aussi, pour régler toute la problématique technique du passage de la Monderèche, qui n'était pas une affaire toute simple au départ. Alors merci de votre confiance et je souhaiterais qu'il en soit de même pour tous les futurs projets que nous vous présenterons. Merci beaucoup.

Patrick ANTILLE

Merci M. GENOUD.

6. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE

Patrick ANTILLE

Nous pouvons passer au point 6, informations de la Municipalité. Je vous repasse la parole M. GENOUD.

François GENOUD

Merci beaucoup. Alors la Municipalité ce soir a trois informations à vous donner. L'une touche le centre sportif d'Ecossia, la seconde le camping de Finges et la troisième l'exposition Sierre 2016 aux caves de Courten.

Centre sportif d'Ecossia : réalisations prévues en 2016

Les trois mises à l'enquête publique du projet du centre sportif d'Ecossia du 8 mai 2015 ont suscité deux oppositions de la part de la société Swissgaz. En effet, la conduite de gaz traverse la parcelle communale au sud de la zone d'intérêt général d'Ecossia. Les oppositions étaient fondées sur l'obligation qu'aurait Swissgaz de sécuriser le périmètre proche de sa conduite en cas de développement de la zone sportive. Cette contrainte découle de la nouvelle ordonnance fédérale sur les accidents majeurs du 1^{er} avril 2013. Pour des questions de distance par rapport à la source de danger, Swissgaz n'a pas pu faire opposition au projet de buvette. Son autorisation a ainsi été délivrée au mois de septembre 2015. Par la suite, le Canton a rejeté les oppositions et a délivré le 26 novembre 2015 les autorisations de construire pour le terrain multisports et le terrain juniors. Aucun recours n'a été déposé contre cette décision. L'autorisation est donc en force et l'entreprise Swissgaz devra bel et bien sécuriser les lieux à ses frais, en temps voulu ou en cas de besoin. Afin de respecter le planning annoncé, les mandataires étudient actuellement la possibilité de construire en parallèle le terrain multisports et la buvette. D'autre part, malgré les nombreuses discussions avec les propriétaires des terrains situés dans la zone d'intérêt général, la Ville n'a pas réussi à acquérir de gré à gré la totalité des parcelles nécessaires au développement futur du projet. Elle a donc décidé de réactiver la procédure d'expropriation acceptée par le Conseil d'Etat en 1998 déjà. Celle-ci visait l'acquisition des surfaces nécessaires à la réalisation de l'anneau d'athlétisme et des gradins. Une commission d'experts va être nommée afin de fixer le prix d'achat. La Ville ou les propriétaires auront encore la possibilité de faire recours contre cette estimation. Une année sera probablement nécessaire pour ces acquisitions. Parallèlement, une nouvelle demande d'ouverture de procédure d'expropriation va être déposée auprès de l'Etat. Elle permettra la réalisation d'une dernière étape sur le site d'Ecossia.

Camping de Finges

Depuis bientôt 20 ans, la question de la fermeture définitive du camping bourgeoisial du bois de Finges est ouverte. Celle-ci était liée d'une part à la décision du Conseil d'Etat de 1997 de mise en protection du site et d'autre part à une convention que le Conseil d'Etat a signée en 1998 avec les organisations de protection de la nature ainsi que le TCS, locataire du camping. La Commune et la Bourgeoisie, opposées à la fermeture de cette offre touristique, ont publié le 5 juin 2015 un projet d'un plan d'aménagement détaillé conformément au cahier des charges du règlement communal des constructions. Cette mise à l'enquête a suscité une opposition commune de la part de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage, du WWF et de Pro Natura. Les arguments principaux étaient l'illégalité de l'exploitation du camping dans le bois de Finges ainsi que la convention signée pour la mise en place de la route nationale A9. Après plusieurs séances avec les membres de la commission cantonale des constructions et les différents services de l'Etat, il ressort que la convention est invalide, étant donné que ni la Commune, ni la Bourgeoisie, propriétaires du camping, n'ont été invitées à sa signature. En plus de cela, l'exploitation du camping de Finges et les constructions des infrastructures sont au bénéfice d'autorisations de construire délivrées par le Canton lors des mises à l'enquête réalisées en 1962, en 1978 et en 1986. Aujourd'hui, la procédure est en cours et le Canton doit statuer sur l'opposition. Depuis ces différentes rencontres, la Bourgeoisie a déposé une demande auprès des délégués de Finges, du parc naturel de Pfyng-Finges, afin que le camping fasse partie intégrante du TEK, c'est-à-dire du concept de développement touristique. Le but de cette démarche est de développer un camping en parfaite harmonie avec le concept du parc régional de Finges.

Exposition à la Maison de Courten : Sierre 2016 – Edmond Bille et l'histoire

Le 6 février 1916, deux cents prisonniers de guerre débarquaient à Sierre. Cent ans plus tard, une exposition retrace cette tranche méconnue de l'histoire sieroise aux Caves de Courten, par des photos, des cartes postales, des coupures de journaux. Elle présente également 20 gravures d'Edmond Bille pour la première fois dans leur intégralité. D'une force graphique et

d'une inventivité rares, elles constituent un témoignage visuel de la première guerre mondiale. Cette exposition que nous vous encourageons vivement à visiter, vu sa très grande qualité, est visible jusqu'au 6 mars, du mardi au dimanche ; des visites guidées sont également prévues, vous trouverez toute les informations sur le site internet de la Ville de Sierre.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les quelques informations que nous voulions vous annoncer ce soir. Merci de votre attention.

Patrick ANTILLE

Merci Monsieur le Président ainsi qu'à tout le CM pour ces informations.

7. DIVERS

Patrick ANTILLE

Nous allons passer au dernier point de cette soirée, point 7, divers. Comme pour les séances précédentes, je vous propose qu'après trois interventions ou questions je demanderai à la Municipalité si elle désire répondre. Je passe donc la parole au plénum et en première intervention, je te passe la parole Odette.

Odette-Renée SAVIOZ

Mesdames et Messieurs, je persiste jusqu'au bout de mon acte citoyen en tant que CG. Je vous rappelle que j'avais formulé la demande suivante lors du plénum du 16 décembre 2015 : que l'Hôtel de Ville soit coiffé du drapeau « soleil de Sierre », étendard ralliant beauté, honneur et couleurs ; je vous avais servi la mise en bouche concernant l'étendard sierrois. Ce soir, le menu. L'entrée : mâts de l'Hôtel de Ville orné d'un carré rouge et jaune sur fond bleu, au centre la pièce maîtresse, un soleil flamboyant. Le plat principal : une motion signée par une vingtaine de connaisseurs des richesses sierroises ; je veux nommer les CG ici présents, protecteurs d'un héritage de 1'501 ans de notre ville. Le dessert : c'est (à) vous, Mesdames et Messieurs du CM, qui en serez les réalisateurs. J'espère que le travail dans votre cuisine soit fructifiant, que votre laboratoire élabore la pièce manquante sur le toit du palais gouvernemental sierrois. Je remets la motion à Monsieur le Président du CG. Merci de votre attention.

Patrick ANTILLE

Merci Odette. Je vous rappelle que selon notre règlement, article 39, alinéa 3, la motion doit être acceptée par le CG, donc votée. Je vous propose donc de le faire immédiatement. Y a-t-il des interventions concernant cette motion ? Oui, Monsieur le Président.

François GENOUD

Si vous êtes d'accord, Mesdames et Messieurs, j'interviens tout de suite, même s'il n'y a pas déjà trois questions qui ont été posées. Mais à propos du sujet évoqué par Madame devenue l'ex-présidente du CG, j'aurais quelques commentaires à apporter, peut-être avant qu'un vote soit organisé, tout en émettant des réserves aussi sur la possibilité de voter effectivement ce soir déjà sur cette question. Le bureau jugera, vous ferez comme vous voulez, mais en ce qui concerne les drapeaux ou la pose de drapeaux pour la Municipalité, ce que je peux d'ores et déjà comme ça, spontanément vous en dire, c'est que le parvis de l'Hôtel de Ville est équipé d'installations qui permettent en tout temps de poser des mâts pour équiper ou pour « draper » l'Hôtel de Ville d'étendards soleil comme l'a dit Mme SAVIOZ ; c'est déjà possible. C'est surtout prévu lorsqu'il y a des manifestations ponctuelles, ce n'est pas tout à fait prévu pour que ces mâts restent là en permanence ; vous le comprendrez bien, pour des raisons pratiques, ils sont encombrants et ce serait sans doute des obstacles pour les machines qui procèdent au nettoyage de la place de l'Hôtel de Ville que de laisser ces mâts en permanence. J'aimerais aussi rappeler que nous avons toujours à l'étude un projet pour finaliser l'aménagement entre les jardins de l'Hôtel de Ville et la place de l'Hôtel de Ville par-dessus le toit du poste de police et, dans le cadre de ce projet, il est aussi envisagé la pose de mâts qui pourraient alors être permanents et qui pourraient satisfaire le besoin, s'il en est, de faire flotter le drapeau de la Ville aux abords de l'Hôtel de Ville. Une variante qui voudrait que ce drapeau soit posé sur le toit ne nous paraît d'emblée par bonne et pas favorable, elle sera traitée, ma foi, cette variante aussi, dans le cadre de la motion que vous allez peut-être voter, mais pour des questions de sécurité et de coûts, ce n'est sans doute pas la meilleure des solutions. Et enfin, permettez-moi aussi ce petit commentaire puisque la soirée est placée sous le signe du costume, je suis bien placé pour faire cette proposition, je suggère qu'à l'avenir, donc à partir du 1^{er} janvier de l'année prochaine,

les éventuels drapeaux qu'il s'agira de hisser, proches de l'Hôtel de Ville, le soient seulement quand le président est là, comme dans les grandes républiques (*rires*) et, attendez, qu'il ne soit pas hissé par n'importe qui, qu'il soit hissé par l'huissier officiel de la Commune en costume, comme ça le spectacle sera complet. Vous jugerez en temps voulu si ces idées sont pertinentes ou pas. Merci de votre attention.

Patrick ANTILLE

Merci M. GENOUD. Alors après... Oui, M. MATTER.

Roger MATTER

Chers collègues, je n'ai pas les dispositions du règlement du CG en tête par cœur, mais formellement il y a quand même quelques prescriptions à suivre : lorsque le texte d'une motion est déposé, il faut se prononcer lors du plénum suivant, afin que d'abord l'objet soit placé à l'ordre du jour et qu'ensuite chaque CG ait pu prendre connaissance pleinement et entièrement de son contenu et que les groupes aient pu en débattre librement. Donc je propose que cet objet soit renvoyé au prochain plénum.

Patrick ANTILLE

Merci M. MATTER. J'allais y venir, je vous lis l'article 40 de notre règlement : « les questions écrites sont transmises à tous les CG par le bureau avec la convocation de la séance ; les interpellations, les postulats et les motions sont mis à l'ordre du jour des séances. » Donc on est obligé de la déplacer et voter sur cette motion à la prochaine assemblée. Merci. M. CALOZ.

Steves CALOZ

Voilà, Mesdames et Messieurs, concernant cette motion, quand même vous adresser les quelques commentaires de notre groupe, quelques réflexions ; c'est vrai quand j'ai reçu le mail d'Odette en début de semaine, j'ai soumis la proposition à notre groupe et puis tout d'un coup il y a un certain nombre de questions qui sont sorties. La première question : est-il vraiment nécessaire d'utiliser cet outil démocratique qu'est la motion pour hisser un drapeau sur l'Hôtel de Ville ? Première question. Deuxième question, j'imagine que si cette motion a été déposée, c'est qu'il y a eu tout un processus en amont qui a dû se passer. J'imagine alors, au plénum l'année passée la question a été posée, j'imagine après qu'il y a eu des questions auprès des services techniques : c'est possible, oui, non, comment, pourquoi, etc. et puis il y a eu des réponses. Alors ça, ça soulève un autre problème de fond d'une manière générale, je pense que ce dépôt de motion, cette requête n'est pas tout à fait innocente, hein, c'est dire, mais est-ce qu'en définitive, il est aussi difficile que ça de discuter avec nos autorités, avec notre Exécutif ? Est-ce qu'une simple demande comme celle-là ne peut pas être traitée de manière simple et directe par nos services compétents ? Alors s'il y a un projet, qu'il faut attendre, etc.... mais qu'on nous donne la réponse tout de suite ; on nous l'a donnée ce soir, certes, hein, mais ça soulève encore en filigrane un autre point : est-ce que... le problème de hisser un drapeau sur l'Hôtel de Ville c'est une chose, mais est-ce qu'on n'a pas des objets plus importants où les citoyens ou nos compatriotes sont en attente de réponse, ont des questions, on attend des décisions et des choses comme ça et puis peut-être que ça met le doigt sur un point qu'on entend quelquefois au niveau de la population, c'est une certaine inertie résiduelle du processus décisionnel de notre Exécutif, tout simplement ; donc, par rapport à cette position et bien, évidemment, on va en discuter lors du prochain plénum et puis, j'ai envie de dire, si on doit utiliser une motion pour hisser un drapeau, mon Dieu, mais on va utiliser des motions un petit peu pour tous les sujets importants et les inscrire dans la constitution quelque part, le règlement d'application au niveau du CG, au niveau du CM, inscrire toutes les choses importantes dans un règlement fixe et figé. Donc pour nous, cet outil de motion nous semble disproportionné ; cependant, si on avait dû voter ce soir, il n'y aurait pas eu de mot d'ordre particulier, à savoir que c'est quand même un sujet émotionnel, mais non moins important. Voilà ces quelques considérations.

Patrick ANTILLE

Merci M. CALOZ. Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole ? Je vous rappelle qu'on est dans les divers. (*Rires*). Bien, puisque plus personne ne veut prendre la parole... Oui, M. ZUFFEREY... pardon M. BERTHOD.

Yohann BERTHOD

Pas grave.... Messieurs les Présidents, chers collègues. Donc la question concerne le thème de la migration ; donc vu la situation particulière que connaît la Suisse, par rapport donc à l'accueil des personnes migrantes, nous souhaitons savoir ce que Sierre a déjà mis en place ou pense mettre en place. Merci.

Patrick ANTILLE

Merci M. BERTHOD. Y a-t-il d'autres interventions ? Je laisse le temps à la Municipalité d'en discuter. Non, il n'y a pas d'autres questions. Alors M. GENOUD, vous avez le micro.

François GENOUD

Volontiers, s'il n'y a pas d'autres questions, on va répondre à celle-ci dans la mesure du possible, comme ça, spontanément et rappeler à M. BERTHOD, comme d'ailleurs à tout le CG, qu'en principe le problème de la migration ou des requérants d'asile est d'abord une affaire du Canton. C'est un service spécialisé au Canton qui s'en occupe, d'ailleurs avec beaucoup de compétence et qui fait bien son travail, avec lesquels nous sommes en contact. Il faut savoir qu'ici à Sierre il y a environ, je dis environ parce que c'est un chiffre qui m'a été cité, je n'ai pas pu aller le vérifier, mais il y a environ 400 personnes qui sont considérées dans ce statut de requérant d'asile et qui sont placées par le Canton, vous le savez plutôt dans des appartements et non pas dans un seul centre pour requérants comme c'est le cas dans d'autres Communes, parce qu'à Sierre il se trouve que nous n'avons pas un immeuble ou un bâtiment comme ça à disposition, que la présence de ces personnes à Sierre ne pose pas beaucoup de problèmes, que nous avons sans doute la chance d'avoir une structure que vous connaissez tous, qui s'appelle l'Espace Interculturel, qui est en lien avec ces personnes, qui s'occupe d'elles, qui s'occupe dans la mesure du possible de leur donner des pistes d'intégration, des pistes de formation et qu'à l'heure actuelle, c'est tout ce que la Municipalité peut faire ou c'est en tout cas tout ce qu'elle est appelée à faire. Le Canton se chargera en temps voulu de venir nous solliciter si nous devons mettre à disposition plus de structures, mais ça n'est pas le cas pour le moment.

Patrick ANTILLE

Merci Monsieur le Président. Y a-t-il encore des intervenants ? Pour ma part, permettez-moi de vous rappeler les dates des prochains plénums : **le 8 juin 2016**, pour comptes 2015, ainsi que **le 14 décembre 2016**, pour le budget 2017. Je vous remercie toutes et tous de votre active participation aux débats de ce soir. Je remercie particulièrement Mme Elisabeth MARCHETTI pour la tenue du PV de cette assemblée ainsi que M. Jean-Daniel THEYTAZ pour la mise en place de la salle ainsi que l'organisation de l'apéritif qui suit. Un merci également à la presse présente ce soir en espérant de bons comptes rendus dans vos médias respectifs. Un merci aussi au public discipliné qui a participé à ce plénum. Comme il est de coutume au terme de la première séance de l'année, c'est avec joie que les petits plus sont offerts par votre serviteur, apéritif auquel je vous convie tous dès la clôture des débats. Je clos donc cette séance du CG du 24 février 2016. Merci et bonne rentrée chez vous. (*Applaudissements*).

Fin de la séance : 19h10.

Conseil général de Sierre

Le président :



Patrick ANTILLE

La secrétaire :



Raymonde PONT THUILLARD

Abréviations :

CG	:	Conseil général, respectivement conseiller-ère général-e
CM	:	Conseil municipal, respectivement conseiller-ère municipal-e
PDC	:	Parti Démocrate-Chrétien
PLR	:	Parti Libéral-Radical
AdG	:	Alliance de Gauche
Cogest	:	commission de gestion
CEU	:	commission de l'édilité et de l'urbanisme
CDD	:	commission du développement durable
ComCu	:	commission ad hoc de la culture